

# PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

no 196, 2018

**DOSSIER :**

menacées, restaurées, sublimes

De la **force**, de la **vie**,  
de l'**avenir...**

autour des villes

à **remparts**



# Administrations et associations au service du patrimoine

Par Olivier de Rohan Chabot, président de la Sauvegarde de l'Art Français

Depuis plus d'un quart de siècle, je sers la cause du patrimoine pour faire reconnaître la légitimité des citoyens à se mêler du sort des biens qui leur appartiennent. J'ai consacré plus des deux tiers de mon énergie, non à servir la cause dans laquelle j'étais engagé, mais à lutter contre toutes sortes de services administratifs concernés qui m'en empêchaient. Gâchis pour ceux-ci comme pour moi, mais d'autant plus difficile à supporter quand on s'emploie bénévolement.

**E**n l'occurrence les difficultés rencontrées avec les services administratifs ne sont là, pas plus qu'ailleurs, liées à des questions de personnes. On y rencontre beaucoup de bonnes volontés et de compétences qui permettent de fonder sur le respect mutuel et la confiance d'excellentes relations, souvent même très amicales.

Mais il n'en existe pas moins entre les services administratifs et les associations un antagonisme structurel dû à notre Histoire, comme en témoigne ce que le Général de Gaulle confiait à son ministre Alain Peyrefitte (*C'était de Gaulle*, T.3 chap.6) : « Les associations ? Elles ne sont là que pour nous embêter ! » Les associations qui œuvrent pour que ce que nous avons reçu, que nous aimons et que nous estimons digne d'être conservé soit transmis, le font aux côtés

Force d'opposition

ou force de proposition

de services administratifs dont c'est le devoir. Elles peuvent s'y montrer, de façon non exclusive, force d'opposition ou force de proposition. Or l'une comme l'autre de ces possibilités semblent également insupportables aux administrations. Force d'opposition,

l'association devra faire appel au plus grand nombre et aux voix qui portent le plus pour soutenir sa cause, ce qui l'érigera nécessairement en contre-pouvoir. C'est ce que dénonçait toujours le Général de Gaulle disant à son ministre

(opus cité) : « Toutes ces associations, ce sont des groupes de pression et c'est vous qui les faites en les reconnaissant »

Qu'on en juge avec l'exemple de la Société des Amis de Versailles luttant pendant cinq années consécutives contre tous les pouvoirs : Etat, Conseil Général, et Municipalité, pour empêcher la construction de 1700



Olivier de Rohan Chabot (à gauche) avec des étudiants.

logements sur le terrain des Mortemets, le long de la pièce d'eau des Suisses, devant le château. Combat qui s'avéra victorieux alors que tout le monde le prétendait perdu d'avance, étant donné l'inégalité des forces en présence, et dont le succès heureusement put finalement être porté au crédit du ministère de la Culture puisque c'est lui qui en acta l'issue. Ainsi s'écrivit l'Histoire.

C'est toujours de la même manière que sont allées les choses quand la Société des Amis de l'Hôtel de la Marine s'est opposée à l'Etat qui voulait le vendre. Une victoire gagnée en s'opposant est le moyen le plus sûr pour une association d'acquérir l'autorité qui lui donnera droit de cité. Quel encouragement à entrer en dissidence !

L'association force de proposition, c'est l'analyse faite par Alexis de Tocqueville dans le chapitre 6 de *L'Ancien Régime et la Révolution*, qui dit le mieux l'accueil qu'elle doit s'attendre à recevoir des pouvoirs publics : « Ce qui caractérise déjà l'administration en France, c'est la haine violente que lui inspirent indistinctement tous ceux, nobles ou bourgeois, qui veulent s'occuper d'affaires publiques, en dehors d'elle. Le moindre corps indépendant qui semble vouloir se former sans son concours lui fait peur ; la plus petite association libre, quel qu'en soit l'objet, l'importune ; elle ne laisse subsister que celles qu'elle a composées ar-

bitrairement et qu'elle préside. [...] En un mot elle n'entend point que les citoyens s'ingèrent d'une manière quelconque dans l'examen de leurs propres affaires ; elle préfère la stérilité à la concurrence. »

Analyse à laquelle on pourrait ajouter le fameux théorème de Jules Claretie : « Tout homme qui dirige, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout. »

Et pourtant pour contribuer à faire vivre et aimer le patrimoine, ce sont avant tout plus de militants avec des idées et des projets dont il y a besoin, avant que d'argent. Et ce contrairement aux idées reçues.

C'est là où se trouvent la richesse du nombre, celle de la diversité des origines et des expériences, les associations, avec leur dizaine de milliers de militants, qu'idées et initiatives ont le plus de chance de naître. C'est aussi parce qu'une administration qui redoute plus que tout d'encourir le risque de s'être engagée sur une voie qui n'a pas déjà été parcourue et balisée, doit toujours s'abriter derrière un précédent pour agir, ce qui ne facilite pas pour elle de le faire, et l'incline à en décourager d'autres.

L'association inefficace sera, à juste titre, considérée

Pour contribuer  
à faire vivre et aimer  
le patrimoine,  
ce sont avant tout plus  
de militants avec des idées  
et des projets  
dont il y a besoin



Les militants de l'association de la chapelle Saint-Ouen à Saint-Tugdual (Morbihan).

comme inutile donc fâcheuse par l'administration, mais plus fâcheuse encore s'avérant efficace, parce qu'elle lui apparaîtra alors comme une perturbatrice, voire une rivale. On le constate avec le mécénat, auquel le ministère de la Culture fait désormais appel d'une façon institutionnelle.

Le temps n'est plus où celui-ci ne songeait à avoir recours aux financements privés que pour faire plus et mieux que ce qui lui incombait de faire. Désormais, c'est bien souvent pour se substituer à ses propres capacités qu'il le sollicite sans vergogne.

Les associations auraient vocation à être des ambassadeurs de choix pour défendre et soutenir, y compris financièrement, les projets ministériels auprès du monde qui est le leur, celui de la société civile. Mais force est encore de constater que, l'administration préférera, chaque fois que cela lui sera possible, mener seule les projets qui lui apportent de la gloire (articles dans les journaux, inaugurations avec ministres...), pour laisser à ses partenaires associatifs le soin de trouver de l'argent pour refaire les chéneaux ou les tranchées d'assainissement. Cette faiblesse est humaine mais n'en reste pas moins une faiblesse.

Et puis une tendance tenace est de prier les fidèles (les mécènes) de déposer leurs offrandes anonymement aux marches des autels, pour que les lévites (les fonctionnaires) seuls habilités aux sacrifices en fassent l'hommage à la divinité de leur choix, sans avoir à s'en expliquer avec eux..., et, bien sûr, sans avoir à les remercier ! Est-il besoin de dire qu'il faut s'y prendre aujourd'hui autrement pour solliciter des dons. De tout

cela, que faut-il conclure ? D'abord que la contribution au bien commun qu'apporte la vie associative en faveur du patrimoine devrait être enfin reconnue à sa vraie valeur, humaine et financière, par le ministère de la Culture. Mais qui, au sein de ce ministère, est chargé de savoir combien sont les militants associatifs qui œuvrent pour le patrimoine, où ils se trouvent et ce qu'ils apportent ? A ma connaissance personne. Et pourtant il existe plus de deux cents associations dans chacun de nos départements, regroupant des dizaines de milliers de bénévoles dont l'action est sans aucun doute essentielle à la survie et à la mise en valeur de notre patrimoine, qui mériteraient donc d'être identifiées.

Le ministère pourrait commencer par demander à ce que les associations qu'il subventionne lui rendent compte de l'usage qu'elles font de l'aide qu'elles reçoivent ; cela permettrait de montrer à tous qu'elle est bien employée, et justifiée.

Et puis encore, qui se soucie de s'informer sérieusement de savoir qui fait le plus et le mieux pour le patrimoine au sein des associations ? Le connaître permettrait de témoigner aux meilleurs, et en toute connaissance de cause, la reconnaissance du pays.

Oserai-je avouer que je m'étonne, par exemple, que la Sauvegarde de l'Art Français avec son siècle d'existence, qui a contribué ces cinquante dernières années à l'action publique pour plus de cinquante millions d'euros, n'en ait jamais reçu le moindre témoignage ministériel de reconnaissance ? Et pourtant la Sauvegarde a pignon sur rue, alors les autres ?

Enfin qu'il soit dit qu'aucune administration, aussi compétente et dévouée qu'elle puisse être, ne pourra jamais assurer un avenir à notre patrimoine si un puissant courant d'adhésion populaire ne soutient pas son action. La première raison d'être de la vie associative est de porter ce mouvement.

Le patrimoine étant l'affaire de tous, le ministère de la Culture a le devoir d'en faire prendre conscience au plus grand nombre, donc d'aider et encourager tous ceux qui s'engagent bénévolement au service du patrimoine au sein de la vie associative.

Est-ce le cas quand l'administration donne trop souvent l'impression de se sentir unique propriétaire du bien public ? Et donc pas du tout prête à coopérer d'égal à égal avec des

Oserai-je avouer  
que je m'étonne,  
que la Sauvegarde de l'Art Français  
avec son siècle  
d'existence, qui a contribué  
ces cinquante dernières années à  
l'action publique pour plus  
de cinquante millions d'euros, n'en ait  
jamais reçu le moindre témoignage  
ministériel  
de reconnaissance ?

associations ?

Pourtant, chacune dans leur rôle, et avec leurs responsabilités spécifiques, administration et associations pourraient, et donc devraient, œuvrer de concert au bien commun. Notre Histoire étant ce qu'elle est, il faudrait pour y parvenir une volonté politique clairement exprimée. Il y a bien des années que je l'espère et ne désespère pas de l'espérer.